



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n° 5196 du 12/03/2015

Entreprise d'Entrainement pédagogique – Appel à projets

Réseaux et niveaux concernés

- Wallonie-Bruxelles Enseignement
- Libre subventionné
 - libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : secondaire ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui 1 dossier de candidature
- Date limite : 03 /04 /2015
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

EEP – Entreprise d'entraînement
pédagogique

Destinataires de la circulaire

- A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement secondaire subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Chefs des établissements de l'enseignement secondaire, ordinaire ou spécialisé, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux membres du Service général d'Inspection;
- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

Signataire

Ministre

Joëlle Milquet, Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance

Personnes de contact

Au Cabinet de la Ministre de l'Education

Nom et prénom	Téléphone	Email
Mme Monique CLARYS	02/801.78.55	monique.clarys@cfwb.be



Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'Entreprise d'Entraînement Pédagogique (EEP) est la reproduction fidèle d'une véritable entreprise. Elle réalise toutes les fonctions des différents services à l'exception de la production. Chaque élève occupe un poste de travail au service administratif, comptable ou commercial. Le projet concerne les options du troisième degré qualifiant du secteur 7 « économie », à savoir auxiliaire administratif/administrative et d'accueil, vendeur/vendeuse, technicien(ne) de bureau, technicien(ne) commercial(e), technicien(ne) en comptabilité, gestionnaire de très petites entreprises et complément en accueil.

Dans une école, l'EEP est créée par une ou plusieurs classes et les heures hebdomadaires de travail de l'entreprise correspondent à certaines heures de cours de l'option de base groupée des élèves, ce y compris les langues modernes. Pendant ces heures d'ouverture, les élèves concernés effectuent toutes leurs opérations telles qu'achats, ventes, correspondances, courrier électronique, paiement des salaires, des impôts, des cotisations sociales, tenue de la comptabilité, publicité,... Le flux de documents est donc réel mais il n'y a ni production, ni stockage, ni argent qui circule réellement. Des foires régionales et internationales sont organisées chaque année afin de permettre aux jeunes de se rencontrer et d'exposer leurs « produits ».

L'EEP existe depuis de nombreuses années et fait l'objet d'un réseau mondial, qui comprend plus de 5 000 entreprises réparties dans 42 pays. La COFEP (Centrale OefenFirma's Entreprise d'entraînement Pédagogique), membre du réseau européen EUROPEN, est la centrale belge des EEP depuis 1997 et met à leur disposition un secrétariat social, un bureau comptable, un bureau fiscal, une banque, un service de transport et une organisation de foires (tout est virtuel, mais l'aide est concrète !).

Il faut préciser qu'en fonction des options qu'il organise, un établissement scolaire n'est pas tenu de gérer tous les postes de travail. Le réseau COFEP peut remplir les tâches non assumées par l'école.

Pour des informations plus détaillées, je vous invite à consulter le site www.cofep.be.

Vingt-quatre écoles, tous réseaux confondus, organisent actuellement une ou deux EEP subsidiées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Cette expérience a fait l'objet d'une évaluation positive par le Service général d'Inspection. Il se confirme que cette démarche originale qui s'intègre dans la grille horaire existante prépare les élèves à leur insertion dans le monde

socioéconomique. L'EEP renforce par ailleurs le travail interdisciplinaire et favorise le recours aux langues étrangères et aux nouvelles technologies, dans l'esprit de la pédagogie active par la mise en situation des élèves. Il augmente la motivation et l'implication de ceux-ci et favorise les contacts entre les écoles de tous réseaux, leurs élèves et leurs enseignants.

En conséquence, j'ai décidé de l'étendre à 14 établissements supplémentaires de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé.

Les nouvelles EEP démarreront au 1^{er} septembre 2015.

Les candidatures seront soumises à l'avis d'un comité de sélection interrégional; les projets retenus bénéficieront d'un subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant de couvrir au minimum les frais d'inscription à la COFEP ainsi que ceux liés à la participation aux foires commerciales.

Une première rencontre à l'attention des enseignants et des directions des écoles sélectionnées aura lieu au Cabinet, dans le courant du 3^e trimestre 2014/2015. Un calendrier des activités à planifier sera communiqué à cette occasion.

La formation des enseignants des nouvelles écoles participant à la pratique des EEP sera assurée au cours du premier semestre de l'année scolaire 2015/2016.

Je vous invite donc à susciter auprès de votre équipe pédagogique la conception d'un projet d'EEP. Les candidatures sont à transmettre **pour le 3 avril 2015** au plus tard à Mme Monique Clarys, Place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles sous forme papier et en version électronique (monique.clarys@gov.cfwb.be).

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à la présente.

**La Ministre de l'Éducation, de la Culture
et de l'Enfance**

Joëlle MILQUET

ANNEXE :

DOSSIER DE CANDIDATURE
Entreprise d'entraînement pédagogique

Renseignements généraux

1. Etablissement :
2. N° FASE :
3. Adresse :
4. Eventuellement, implantation concernée (+ adresse) :
5. Adresse mail :
6. Téléphone :
7. Enseignant(s) responsable(s) :
8. Membre de la Direction responsable (courriel et téléphone) :

Projet d'EEP

1. Avis motivé du Chef d'établissement
2. Public cible : classe(s), section(s) concernée(s) et nombre d'élèves (à titre indicatif)
3. Evaluation du taux d'utilisation du local EEP (h/semaine) et des cours concernés
4. Présentation détaillée de la motivation de l'équipe pédagogique qui s'engagera dans le bon fonctionnement de l'EEP

**Dossier à renvoyer au Cabinet de Joëlle Milquet, Vice-Présidente de la
Fédération Wallonie-Bruxelles, Ministre de l'Education, de la Culture et
de l'Enfance, à l'attention de Mme Monique Clarys, Conseillère,
Place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 BRUXELLES**

DATE LIMITE : 3 avril 2015